

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Pôle Interrégional sud-est de la Santé des Forêts



Des attaques de puceron lanigère dans les peupleraies de la Vallée de la Garonne

Le puceron lanigère du peuplier (*Phloeomyzus passerinii*) occasionne régulièrement des dégâts significatifs dans les peupleraies de la vallée de la Garonne et sur toute la France. Principalement sur les cultivars I-214, Triplo et Dorskamp, il nécessite parfois une décision rapide de traitement ou de coupe anticipée afin de limiter les pertes d'exploitation.

La dernière attaque forte sur ce secteur date de 2016, comme le montre la carte en annexe, mais des foyers de mortalité se sont poursuivis jusqu'en 2018. L'année 2019 a été épargnée.

Des colonies d'insectes détectés dans le Tarn et Garonne

Le suivi par le DSF de ce ravageur ne s'appuie plus, depuis 2017, sur un réseau de placettes dédiées qui s'est montré peu efficace au cours du temps, notamment du fait de la raréfaction des cultivars I-214 qui est progressivement remplacé. Les observations sont donc effectuées dans le cadre de la veille générale par les correspondants-observateurs du DSF. 2 signalements ont été faits dans le Tarn et Garonne sur les communes de Saint Nicolas de la Grave, Espalais, Verdun sur Garonne, Grisolles ... sur I-214, Triplo et Dorskamp avec localement la formation de manchons colonisant jusqu'à 20 % du tronc. Une observation de colonisation par le puceron lanigère a également été faite sur Polargo.

D'une façon générale, le puceron lanigère attaque les peupleraies d'un âge supérieur à 8 à 10 ans. Les peupleraies adultes ou dépassant les 90 cm de circonférence sont les plus attaquées et, par conséquent, les plus sensibles. Les peupliers cultivés ne présentent pas tous la même attractivité et la même sensibilité vis-à-vis du puceron lanigère.

Si les cultivars I-214, Triplo et Dorskamp sont les plus sensibles, certains autres cultivars pourraient également subir des attaques. Une attention particulière doit être apportée à toute peupleraie ayant atteint les dimensions indiquées.

Comment détecter la présence du puceron lanigère ?



La détection initiale, parfois délicate, nécessite de bonnes conditions d'observation. Les premières colonies se forment souvent dans le tiers supérieur des houppiers (cf photo). Dans les premières phases de la colonisation, le feutrage blanc peut se limiter à des amas de pucerons à la base des charpentières. Les pucerons colonisent ensuite progressivement le tronc jusqu'à former des manchons.

Ces colonies de pucerons peuvent s'étendre jusqu'à la base des troncs et des individus sont même retrouvés au sol sur la végétation.

Ces attaques vont ralentir la croissance des arbres. Des mortalités de branches sont souvent constatées avec, dans certains cas, des nécroses corticales pouvant entraîner des bris de cimes. Dans les cas les plus sévères (lorsque le recouvrement dépasse 30%) ; des mortalités peuvent survenir très rapidement ou laisser l'arbre dans un état de dépérissement progressif pouvant conduire à une mortalité.

Les peuplements jamais confrontés à ce ravageur sont plus sensibles.

← **Manchon grisâtre formé par une colonie de puceron lanigère sur le tronc d'un peuplier en fin de colonisation.** (photo : Pierre GIRARD – DSF SE)

Une surveillance nécessaire au cours de l'été 2020

Il est conseillé aux populteurs de surveiller, dès maintenant et pendant la période estivale, les peupleraies « à risques » afin de détecter précocement toute éventuelle attaque.

La mise en œuvre d'une lutte doit s'adapter au risque pour le peuplement, à ses caractéristiques sylvicoles ainsi qu'aux moyens à la disposition des populteurs. Des traitements sont envisageables sous des conditions réglementaires strictes et leur efficacité dépend d'une mise en œuvre soignée réalisée au bon moment.

Avant la mise en œuvre éventuelle d'un traitement phytopharmaceutique, il convient de se rapprocher d'un correspondant observateur du DSF, ou d'une personne titulaire du CERTIPHYTO CONSEIL, afin d'adapter la solution à la situation. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques nécessite également d'être titulaire d'un CERTIPHYTO.

En cas d'attaque forte sur des bois arrivés à maturité, il est opportun d'envisager leur commercialisation au cours de l'hiver prochain.

En tout état de cause, les peupleraies présentant des critères de sensibilité devront être visitées au moment du débourrement en 2021.

La diversification des cultivars au niveau régional reste plus que jamais une nécessité afin de limiter la pression de sélection vis-à-vis des différents ravageurs et pathogènes.

Des compléments d'information sur le puceron lanigère du peuplier sont disponibles sur le site du Département de la Santé des Forêts :

<http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>

[fiche ephytia](#)

Pour de plus amples informations ou pour un diagnostic personnalisé et plus précis, contactez le Correspondant-Observateur du Département de la santé des forêts de votre secteur :

Dpt	Forêt Publique	Forêt privée	
	Office National des Forêts	Centre Régional de la Propriété Forestière	Services de l'État chargés des forêts en DRAAF, DDT...
31	Amaury CLERC 06 18 64 28 69 Sébastien MORO 06 10 70 25 49	Aurélien COLAS 06 76 98 51 67	David POURIAS 06 07 62 75 65
32	Jean Charles COSTES 05 62 28 94 57	Florent NONON 06 76 98 51 69	
46		Jean Pierre GOUDARD 06 76 98 51 70	Jean Pierre CHARPY 06 33 35 24 71
65	Samuel DURAND 07 77 91 04 58 Jean Marc MAURO 07 77 91 02 88	Mathilde HAREL 06 76 98 51 72	
82		Johann HUBELE 06 76 98 52 13	

Rédaction : DRAAF PACA – SRAL
Pôle interrégional Sud-Est de la Santé des Forêts
BP 95 – 84143 MONTFAVET CEDEX

Tél : 04-90-81-11-20

mél : dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
site : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>
rubrique : forêt-bois-énergie

juin 2020

